



# GUIDE DES PARENTS

CAMP TORNADE

Été 2024





## Table des matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	4
1. FONCTIONNEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION .....	4
1.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION .....	4
2. LES HEURES D'ANIMATION DU CAMP TORNADO .....	6
3. PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS .....	7
3.1 ENFANTS NON-INSCRITS AU SERVICE DE GARDE .....	7
3.1.1 ÉCOLE SAINT-RENÉ, DES BONS-VENTS ET CENTRE COMMUNAUTAIRE ROGER-TOUGAS .....	7
4. SERVICE DE GARDE .....	7
5. CODE DE VIE.....	8
6. À APPORTER QUOTIDIENNEMENT.....	9
7. CODE VESTIMENTAIRE.....	9
8. OBJETS PERDUS.....	9
9. OBJETS PERSONNELS .....	10
10. MALADIE .....	10
11. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS .....	10
12. ALLERGIE .....	11
13. JEUX D'EAU ET BAIGNADE .....	11
14. COORDONNÉES ET INFORMATIONS .....	11
15. BLESSURE .....	11
16. URGENCE .....	12
17. PROCÉDURES .....	12
17.1 DÎNER .....	12
17.2 SORTIE.....	12
17.3 SPÉCIALITÉS.....	13
17.4 RATIO MAXIMAL ENFANT/ANIMATEUR .....	13
17.5 FORMATION DES ANIMATEURS.....	14



## COORDONNÉES IMPORTANTES

---

### **VILLE DE MERCIER**

Direction loisirs, culture et vie communautaire

direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca

450 691-6090 poste 249 \*\*\***Signaler une absence ou un retard 450 691-6090 poste 262\***

*\*(Le service à la clientèle du camp est de l'ouverture du service de garde jusqu'à sa fermeture.)*

VIDÉO D'INFORMATION : <https://www.youtube.com/watch?v=PA24Roe1RrI>

### **ÉCOLE DES BONS-VENTS**

11, rue de Batiscan

### **ÉCOLE ST-RENÉ**

14, rue Vervais

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE ROGER-TOUGAS**

730, boul. Saint-Jean-Baptiste

### **CAMP YOUHOU!**

Directeur général du Groupe Domisa

Frédéric Lanoue

Courriel : frederic.lanoue@groupedomisa.com

### **DIRECTRICE DES CAMPS YOUHOU!**

Alexandra Ouellet

Courriel : alexandra.ouellet@youhou.zone

T. 1-877-931-6850 #102

### **ADMINISTRATION**

Courriel : info@groupedomisa.com

T. 1-877-931-6850 #103

### **COORDONNATEUR/COORDONNATRICE**

Émilie Laframboise, Zachary Foster et Caleb Sioui

Courriel: coordo.mercier@groupedomisa.com

### **COORDONNATRICE RÉGIONALE**

Alexis Côté

Courriel : [alexis.cote@groupedomisa.com](mailto:alexis.cote@groupedomisa.com)



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

### 1. FONCTIONNEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION

---

#### 1.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

##### **Vidéo d'information**

Nous vous invitons à visionner la vidéo d'information avant le début du camp de jour à l'aide du lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=PA24Roe1RrI>

##### **Fonctionnement relatif à l'inscription**

Les inscriptions se font directement à la Ville, soit en personne à la Direction loisirs, culture et vie communautaire située au 16, rue du Parc ou encore en ligne via le dossier citoyen « Voilà ». <https://mercier.appvoila.com/fr/>

##### **Inscriptions tardives**

La Ville de Mercier se réserve le droit de refuser toute inscription qui pourrait compromettre le ratio de participants.

##### **Avant le début des camps**

À compter du mardi 4 juin, il sera uniquement possible d'ajouter un ou des forfaits au dossier de votre enfant. Il n'y aura aucune possibilité d'effectuer une nouvelle inscription d'enfant ou d'annuler un ou des forfaits du dossier de votre enfant.

##### **Pendant le camp**

La date limite pour ajouter un forfait au dossier de votre enfant est le lundi avant midi de la semaine précédente.

##### **Contingence**

Veuillez noter que le nombre de places est limité pour certains camps. Le principe du premier arrivé, premier servi s'applique.

##### **Confirmation**

Si vous ne recevez aucun appel, c'est que votre enfant est inscrit à l'activité de votre choix. Dans le cas d'une annulation, la Direction loisirs, culture et vie communautaire communiquera avec vous le plus rapidement possible. Toutefois, la Direction loisirs, culture et vie communautaire s'engage à déployer les efforts nécessaires pour mettre en place l'intégralité de la programmation. Par conséquent, il est possible que nous communiquions avec vous dans un délai maximum de 7 jours avant le début de l'activité.



## Modes de paiement

### En ligne

Cartes de crédit (Visa ou MasterCard)

### Paiements par chèque

Tous les versements doivent accompagner le dépôt de l'inscription.

\*\*\*Le chèque doit **être libellé à l'ordre de la Ville de Mercier.**

### Calendrier de versements

- Inscription semaine 1 à 3: 3 juin
- Inscription semaine 4 à 6: 3 juillet
- Inscription semaine 7 à 9: 5 août

### Chèques sans provision

À noter qu'il y aura des frais de 35 \$ pour les chèques sans provision. À défaut de paiement, l'enfant inscrit pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

## **Relevé 24**

Le Ministère du Revenu du Québec exige que les relevés 24 leur parviennent électroniquement. Cette exigence fait en sorte que le numéro d'assurance sociale est obligatoire lors de l'inscription. Aucun relevé 24 ne sera émis sans la divulgation du numéro d'assurance sociale par le parent. Les relevés vous seront émis et envoyés par la poste en février 2024. **Les parents qui désirent deux (2) relevés 24 doivent en faire la demande auprès de la Direction des loisirs, et ce, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

### 1.2 MODIFICATION DE L'INSCRIPTION (AJOUT/ANNULATION D'ACTIVITÉ)

---

## Procédures de remboursement

### Modification par la Ville

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) entre autres dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant. Si la Ville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement complet. Si l'annulation survient après le début de l'activité, les participants seront remboursés pour la fraction équivalente à la durée non réalisée.

### Remboursement demandé par le participant

Veuillez prendre note que pour toute **annulation après le 3 juin, aucun remboursement ne sera possible sauf sur présentation d'un certificat médical.** Un montant équivalent à 10 % en guise de frais administratifs sera alors déduit en plus du montant correspondant au nombre de jours écoulés le cas échéant. Dorénavant, toute demande de remboursement devra être faite en ligne à l'aide du formulaire disponible sur le site de la Ville : <https://www.ville.mercier.qc.ca/loisirs-culture-vie-communautaire/camp-de-jour/>



### Coordonnées Direction loisirs, culture et vie communautaire

16, rue du Parc, Mercier (Québec) J6R 1E5  
Téléphone : 450 691-6090 poste 249  
Télécopieur : 450 691-6529  
Courriel : [direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca)

### Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30  
Vendredi : 8 h à 12 h

---

## 2. LES HEURES D'ANIMATION DU CAMP TORNADE

---

***Les heures d'animation régulières sont de 9 h à 16 h.***

***Les heures d'animation du service de garde sont de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h 30.***

***\*\*\*N.B. Si vous pensez arriver en retard au camp de jour, il est primordial de communiquer avec les coordonnateurs du site au 450-691-6090 poste 262 pour qu'ils puissent noter ce retard et bien vous accueillir lors de votre arrivée tardive.***

Dans le but d'assurer la sécurité de votre enfant et de respecter la programmation, tous les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde devront arriver entre 8 h 50 et 9 h afin de permettre le début des activités à l'heure prévue. À la fin de la journée, nous vous recommandons fortement de venir chercher votre enfant à 16 h afin d'assurer la sécurité de tous les participants et permettre à votre enfant de compléter ses activités. Au besoin, nous vous invitons à informer le responsable du service de garde le matin même du départ hâtif de votre enfant en fin de journée.

À la fin de la journée, l'enfant qui n'est pas inscrit au service de garde devra avoir quitté pour 16 h afin de respecter les ratios de groupe. Veuillez prendre note que vous devrez fournir le mot de passe que vous avez mentionné lors de l'inscription afin de pouvoir quitter les lieux avec votre enfant. Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devrez avoir mentionné cette information lors de son inscription.

Si votre enfant est **marcheur** et qu'il doit s'absenter, il est important d'avertir les coordonnateurs, et ce, **le matin avant 9 h**. Nouveauté cette année, vous pourrez avertir les coordonnateurs de l'absence de votre enfant par courriel à l'adresse suivante : [coordo.mercier@grouperdomisa.com](mailto:coordo.mercier@grouperdomisa.com). Il est également possible d'avertir par téléphone comme les années précédentes au **450 691-6090 poste 262**.

### FRAIS DE RETARD

Des frais de **12 \$ par tranche de 30 minutes** seront exigés pour tout retard. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir appeler les coordonnateurs afin de les informer : [coordo.mercier@grouperdomisa.com](mailto:coordo.mercier@grouperdomisa.com) ou par téléphone au **450 691-6090 poste 262**.



### 3. PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

---

#### LIEUX

- Les différents sites cet été seront l'école St-René, l'école des Bons-Vents et le centre communautaire Roger-Tougas (Semaine 9 uniquement).
- Nous nous déplacerons vers le parc Loiselle pour les groupes de St-René et vers le parc Raymond-Pitre pour les groupes de Bons-Vents. Ces parcs ont à leur disposition des jeux d'eaux afin de permettre à vos enfants de se rafraîchir.

---

#### 3.1 ENFANTS NON-INSCRITS AU SERVICE DE GARDE

---

##### 3.1.1 ÉCOLE SAINT-RENÉ, DES BONS-VENTS ET CENTRE COMMUNAUTAIRE ROGER-TOUGAS.

---

#### Arrivée

Un débarcadère sera identifié à l'entrée des écoles. Un animateur ou un coordonnateur sera à l'accueil pour répondre à vos questions et accueillir nos campeurs. À 9 h, les animateurs attendront les enfants à l'extérieur et un rassemblement sera fait pour expliquer la thématique de la semaine. Si votre enfant est marcheur, il est important de signaler son absence.

#### Départ

Vous devez vous présenter au débarcadère. Dirigez-vous vers la table de signature afin de quitter avec votre enfant. Vous devrez présenter une pièce d'identité ou donner le mot de passe à l'animateur présent à la table de signature. Après la vérification, l'animateur appellera votre enfant qui viendra vous rejoindre pour quitter. S'il s'avérait que vous vouliez discuter avec l'animateur de votre enfant ou avec un coordonnateur en personne, ceux-ci viendront vous rejoindre.

---

### 4. SERVICE DE GARDE

---

#### **Arrivée au service de garde**

Un débarcadère sera identifié à l'entrée des écoles. Un animateur du service de garde ou un coordonnateur vous accueillera dès 6 h 30 pour prendre la présence de votre enfant.

#### **Départ du service de garde**

Un débarcadère sera identifié à l'entrée des écoles. Un animateur du service de garde ou un coordonnateur vous accueillera. Vous devrez présenter une pièce d'identité ou donner le mot de passe à l'animateur présent à la table de signature. Le service de garde se termine à 18 h 30. \*Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces heures. Pour des exceptions (arrivée tardive ou départ hâtif) s.v.p. nous en avertir par courriel au [coordo.mercier@groupedomisa.com](mailto:coordo.mercier@groupedomisa.com) ou par téléphone au **450 691-6090 poste 262**



---

## 5. CODE DE VIE

---

1. Je respecte les consignes et les règles de sécurité en tout temps afin de ne pas compromettre ma sécurité ou celle des autres;
2. Je respecte les moniteurs et les campeurs dans mes gestes et mes paroles ;
3. Je participe à toutes les activités proposées ;
4. Je respecte les lieux, le matériel et je le range après mon utilisation ;
5. Je demeure avec mon moniteur en tout temps et j'avertis avant de quitter;
6. Je respecte la nature, je dépose donc tous les déchets aux endroits prévus ;
7. Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;
8. Je laisse mes jouets ou objets personnels à la maison, afin d'éviter les pertes ou les vols;
9. Je m'explique calmement, je cherche des solutions non-violentes et je contrôle mes émotions ;
10. Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur.
11. Je tente de respecter les règles de distanciation et d'hygiène;
12. J'évite la violence physique et verbale.

***Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.***

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Tornado préconisera les mesures disciplinaires suivantes:

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné à un membre de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent sera remboursé.

***\*\*\*Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.***



---

## 6. À APPORTER QUOTIDIENNEMENT

---

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses.

**Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié**

- Casquette ou chapeau ;
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur) ;  
*Nous tenons pour acquis que les enfants ont été crémés (crème solaire) le matin à la maison avant la journée de camp.*
- Maillot de bain ;
- Serviette de plage ;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant un lunch froid santé et 2 collations santé) ;
- Un contenant réfrigérant pour tenir les aliments au frais («Ice pack»);
- Une gourde personnelle (bouteille d'eau) avec le nom de l'enfant inscrit
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales);
- Désinfectant pour les mains **\*optionnel\***;
- Chandail du camp obligatoire **lors des sorties uniquement.**



---

## 7. CODE VESTIMENTAIRE

---

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe) ;
- Souliers de course ou souliers permettant de frapper un ballon (pas de sandales et gougounes);
- Chapeau, casquette;
- Éviter les bijoux.

---

## 8. OBJETS PERDUS

---

Les objets perdus seront rassemblés sur une table ou un bac prévu à cet effet. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement. Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.



---

## 9. OBJETS PERSONNELS

---

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est **INTERDIT** d'apporter des objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale de la maison, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

***N.B. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.***

---

## 10. MALADIE

---

***\*Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants.***

- Fièvre ;
- Diarrhée ;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures ;
- Éruption cutanée non diagnostiquée ;
- Maladie infectieuse ;
- Perte d'odorat;
- Étourdissement;
- Présence de parasites (poux).
- Tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19

**Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours pour des raisons médicales, dans la même semaine.** Si certains symptômes liés à la COVID-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou d'un tuteur responsable.

---

## 11. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

---

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré. \*Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie exacte à appliquer.



---

## 12. ALLERGIE

---

Le Camp Tornado soutient la protection des enfants atteints d'allergie(s) de toute(s) sorte(s). Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants :

- Arachides ;
- Noix ;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

---

## 13. JEUX D'EAU ET BAIGNADE

---

La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur(euse) en collaboration avec nos animateurs. Des animateurs font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du camp Tornado! Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.

---

## 14. COORDONNÉES ET INFORMATIONS

---

Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergies, médication) en avisant directement la Direction loisirs, culture et vie communautaire à l'adresse courriel suivante : [direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.loisirs@ville.mercier.qc.ca)

---

## 15. BLESSURE

---

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque. Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1. Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux ;
2. Avertir un autre animateur et un membre de la coordination ;
3. Administrer les premiers soins (selon les compétences acquises) avec une protection individuelle (un masque et des gants);
4. Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise ;
5. Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination. **Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.**



---

## 16. URGENCE

---

Le Camp Tornado prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence seront appelés dans ces situations

---

## 17. PROCÉDURES

---

### 17.1 DÎNER

- Le dîner se déroule sur les plateaux extérieurs, dans la cour des écoles ou dans le parc. En cas de pluie, le dîner s'effectue à l'intérieur, dans la cafétéria ;
- Les groupes dîneront à des heures et des endroits différents ;
- Les enfants n'ont ni accès au réfrigérateur ni accès à un four micro-ondes ;
- La boîte à lunch doit obligatoirement être identifiée au nom de l'enfant et nous vous suggérons fortement d'y déposer une boîte réfrigérante «*Ice pack*» ;
- Veuillez fournir, tous les jours, un dîner, 2 collations ainsi qu'une bouteille d'eau.

### 17.2 SORTIE

---

Chaque semaine, une sortie est offerte aux enfants inscrits à ce type de forfait. Durant les sorties, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous. Le départ des enfants se fera vers **9 h 15** et le retour au camp se fera vers **15 h 30**. Il est possible que nous devions changer ces heures pour certaines sorties qui se trouvent être plus éloignées du site de camp. Ces changements vous seront toujours mentionnés dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine. Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent également lors des sorties.

**Aucun repas chaud ne sera accepté** lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-ondes. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

**Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie**, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale. Les sites du Camp Tornado sont ouverts pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie et pour ceux qui sont inscrits aux spécialités.



## Voici les sorties offertes pour l'été 2024 :

- Semaine 1 : Pas de sortie - Fête de début d'été pour tous (25e anniversaire Youhou!)
- Semaine 2 : Funtropolis
- Semaine 3 : Parc Aquatique Bromont
- Semaine 4 : Parc Safari
- Semaine 5 : Ninja Factory
- Semaine 6 : Quilles BoulZeye
- Semaine 7 : Centre des sciences
- Semaine 8 : Croisière AML

\*\*\*Si votre enfant participe à la sortie, il est **obligatoire** de porter le chandail du camp. Si votre enfant ne va pas à la sortie, nous vous demandons qu'il ne porte pas son chandail du camp le jour de la sortie afin de faciliter le départ de la sortie.

### 17.3 SPÉCIALITÉS

---

- 4 demi-journées avec un spécialiste externe.
- Les jours de sortie, les spécialités ont lieu. L'enfant inscrit à la spécialité ne peut donc **PAS** s'inscrire aussi à la sortie.
- Les spécialités restent tout de même ludiques. Par exemple, la spécialité « soccer » n'est pas une école de soccer ou un camp d'entraînement.
- Coûts supplémentaires pour participer aux spécialités.

### 17.4 RATIO MAXIMAL ENFANT/ANIMATEUR

---

Sur les sites d'animation

5 à 12 ans = 1 animateur pour 15 enfants

*\*Veuillez prendre note que certains animateurs travaillent en dyade.*

## 17.5 FORMATION DES ANIMATEURS

---

Formation de plus de 40 heures incluant plusieurs volets dont :

- Les principes d'une communication efficace ;
- Le travail d'équipe ;
- Les besoins et les caractéristiques des enfants ;
- Attitude et éthique d'un animateur ;
- Créer et intervenir dans un groupe ;
- Formation en premiers soins ;
- Les thématiques ;
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques ;
- Les aspects légaux de la fonction d'animateur ;
- Règlements et mesures de préventions en lien avec le COVID-19.

**En vous souhaitant un bel été!**

**L'équipe Youhou! 2024**



